

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Emeline DE BRUIN, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Edith L'HOSTE, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Pascal RANC, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Vanessa CHEVALLIER, Sylvie VELUT.

Absents ayant donné procuration : M Johann DE BRUIN à Mme Emeline DE BRUIN, M Emilien BIGNON à Mme Maggy CARON, M Florent GAUROIS à Mme Séverine BROQUET, Mme Agnès RAGOT à Mme Sabrina GUYON, M Alain NOUGARET à M Claude LAPIERRE.

Absents excusés : Mme Eléonore De FRESCHVILLE, M Julien GOFFART.

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 27

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour:

Affaires générales

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des PV des conseils municipaux du 10 mars, 12 avril, 11 mai
- Commissions communales : Désignation des membres
- SDDEA – remplacement d'un membre démissionnaire
- SDEA - remplacement d'un membre démissionnaire
- commission d'appel d'offres - remplacement d'un membre démissionnaire
- SICGTS - remplacement d'un membre démissionnaire
- CCAS - remplacement d'un membre démissionnaire
- Cession Propriété dite DULOWSKI à la CCPO – retrait de délibération

Gestion communale

- Marché hebdomadaire – Règlement de fonctionnement
- Association des commerçants non sédentaires - convention
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement rue Pierre Brossolette – Avenant n°1
- Réalisation d'un diagnostic pour l'aménagement des centres bourgs
- City stade Pâlis – choix de l'entreprise
- Rénovation des courts de tennis – demandes de subvention

Finances

- Travaux d'investissement – demande d'emprunt
- Subventions aux associations
- Accueil de loisirs - Tarifs séjours

Il demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Extension du réseau public de distribution d'électricité pour une base nautique située le long

Accepté à l'unanimité

- Madame Claire ADAM est désigné secrétaire de séance

Affaires générales

- Approbation des PV des conseils municipaux du 10 mars, 12 avril, 11 mai

Le Procès-verbal de la séance du 10 mars et lu et adopté à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 12 avril et lu et adopté à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 11 mai et lu et adopté à l'unanimité avec les observations suivantes, à la demande de Monsieur Carlot :

En fin de page 2 sur l'intervention de Madame Brncic, ajout de « quelque soit la décision municipale, l'Education Nationale et l'équipe enseignante s'adapteront. »

Toutes les familles n'ont pas été destinataires du sondage.

- Commissions communales : Désignation des membres

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les commissions municipales créées par délibération n° 2020-047 du 15 juin 2020 suite à la nouvelle répartition des délégations comme ci-dessous, de limiter le nombre de membre par commission à 7 et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

Commission Transition énergétique

Commission Voirie – bâti – espaces verts

Commissions Scolaire, Enfance, Jeunesse

Commission Nouvelles technologies - Communication

Commissions Finances

Commission Sports – Loisirs – Associations

Commission Forêts

Commission Culture

Commission Animations - Fêtes et cérémonies – Cadre de vie

Commissions Affaires sociales - Santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de constituer les créer les commissions ci-dessus présentées

- **Procède** à l'élection des membres des 10 commissions, sur liste unique et commune.

- **Précise** qu'un membre empêché peut se faire remplacer

Concernant la composition de la liste pour la commission Finances, 8 membres souhaiteraient y participer : Claire Adam, Pierre Bailly, Emilien Bignon, Maggy Caron, Anne-Lise Durand, Claude Lapierre, Alain Nougaret et Sylvie Velut.

Un débat s'instaure pour arrêter la liste à 7 membres car la candidature de Madame Durand n'est pas retenue. Madame Adam déclare renoncer à sa candidature pour laisser sa place à Madame Durand.

Sont nommés dans les différentes commissions municipales :

| Commissions municipales | Adjoint / Conseiller Délégué | Membres |
|--|------------------------------------|--|
| Transition énergétique | Romain Arnaud | Bernard Sady, Pascal Ranc, Séverine Broquet |
| Voirie - Bâti - Espaces verts | Pascal Ranc | Alain Nougaret, Pierre Marchal, Claude Lapierre, Pierre Bailly, Vanessa Chevallier, Gérard Trutat |
| Scolaire - Enfance jeunesse | Christie Dézert - Emeline de Bruin | Estelle Mignot, Bernard Sady, Florent Gaurois, Reynald Carlot |
| Communication - Nouvelles Technologies | Maggy Caron | Romain Arnaud, Bernard Sady, Séverine Broquet |
| Culture | Bernard Sady | Pierre Marchal, Emilien Bignon, Edith L'Hoste, Sophie Massaisse, Maggy Caron, Gérard Trutat |
| Finances | Bernard Sady | Alain Nougaret, Emilien Bignon, Pierre Bailly, Claude Lapierre, Maggy Caron, Anne-Lise Durand, Sylvie Velut |
| Sports - Loisirs - Associations | Vanessa Chevallier | Emilien Bignon, Edith L'Hoste, Claude Lapierre, Pascal Ranc, Emeline de Bruin, Sophie Massiasse, Reynald Carlot |
| Forêts | Philippe Goffart | Pierre Bailly, Emilien Bignon, Claide Adam, Claude Lapierre, Florent Gaurois, Gérard Trutat |
| Animations - Fêtes - cadre de vie | Emilien Bignon | Claire Adam, Claude Lapierre, Alain Nougaret, Vanessa Chevallier, Maggy Caron, Sophie Massiasse, Florent Gaurois |
| Affaires Sociales Santé | Claire Adam | Edith L'Hoste, Sophie Massiasse, Sabrina Guyon, Estelle Mignot, Séverine Broquet |

➤ Commission d'Appel d'Offres – remplacement d'un membre démissionnaire

Afin de permettre aux représentants des différentes tendances du Conseil Municipal d'être informés au stade de la procédure d'instruction des dossiers de marchés publics en CAO, il est nécessaire de constituer la commission correspondante.

Celles-ci sont ouvertes aux élus des listes de la majorité et de l'opposition sur la base d'une représentation proportionnelle au plus fort reste correspondant à la proposition de sièges détenus au sein du conseil municipal.

Vu l'article L.4111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-104 du 15 septembre 2020 élisant les membres de la CAO,

Vu la démission de Monsieur Timothée BRASSET, membre suppléant à la CAO et qu'il est proposé de le remplacer,

Considérant qu'il est proposé de concilier le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, lors d'un remplacement d'un membre titulaire ou suppléant et ce, afin de garantir tout le long du mandat en cours le respect du principe de pluralisme imposé par l'article L.2121-22 du CGCT

Considérant la liste unique qui a été présentée pour la commission d'appel d'offres et qu'il convient de maintenir la règle de représentation proportionnelle au plus fort reste

Considérant le mode de scrutin, accepté à l'unanimité par l'assemblée

Il est proposé une liste unique pour la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Membres titulaires : Bernard SADY
Anne-Lise DURAND
Christie DEZERT
Pascal RANC
Gérard TRUTAT

Membres suppléants Edith L'HOSTE
Pierre MARCHAND
Romain ARNAUD
~~Timothée BRASSET~~ - remplacé par Alain NOUGARET
Sylvie VELUT

Il est procédé au vote à main levée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Dit** que par suite des votes, les membres suivants sont élus :

Membres titulaires : Bernard SADY
Anne-Lise DURAND
Christie DEZERT
Pascal RANC
Gérard TRUTAT

Membres suppléants Edith L'HÔSTE
Pierre MARCHAND
Romain ARNAUD
Alain NOUGARET
Sylvie VELUT

➤ Centre communal d'action sociale (CCAS) — remplacement d'un membre démissionnaire

Vu la délibération n°2020-044 du conseil municipal du 15 juin 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS),

Vu la délibération n°2020-045 du conseil municipal du 15 juin 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS),

Vu le courrier reçu le 20 mai 2022 par lequel Madame Eléonore DE FRESCHEVILLE fait part de sa démission de ses fonctions de membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** Madame Séverine BROQUET comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Eléonore DE FRESCHEVILLE, démissionnaire.

- **Rappelle** la liste de ses huit administrateurs du centre communal d'action sociale représentant la ville :

Mme Claire ADAM
Mme Edith L'HÔSTE
Mme Sophie MASSIASSE
Mme Estelle MIGNOT
Mme Vanessa CHEVALLIER
Monsieur Emilien BIGNON
Mme Maggy CARON
Mme Séverine BROQUET

➤ SDEA - remplacement d'un membre démissionnaire

Vu la délibération 2020-053 du 15 juin 2020 désignant Monsieur Timothée BRASSET délégué titulaire pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA),

Vu la démission du conseil municipal de Monsieur Timothée BRASSET,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué au SDEA,

Considérant la proposition de candidature de Monsieur Alain NOUGARET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **Approuve** le règlement du marché hebdomadaire tel que présenté.

➤ Association des commerçants non sédentaires – convention

Il convient de réactualiser la convention de partenariat pour la mise en place d'animations sur le marché (semaine du goût, animation Noël, fête des mères, ...)

➤ Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement rue Pierre Brossolette – Avenant n°1

Monsieur le Maire propose de conclure un avenant avec le cabinet SAS C3I dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Pierre Brossolette (RD31) entre le RD374 et la rue Eugène Léger, Parking et rue de l'Hôtel de Ville, contrat notifié le 14 octobre 2015.

En effet, considérant que l'aménagement de la rue Pierre Brossolette ne peut pas être réalisé avant d'avoir traité le problème de la traversée d'Aix en Othe par les Poids Lourds et que le conseil départemental souhaite procéder aux travaux de chaussées fin 2022 début 2023 sur la RD 374, le cabinet C3I propose d'intégrer cette prestation au même taux de rémunération qu'en 2015 (3,88 %).

Le coût de la prestation serait de 21 980,20 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 4 700 € HT pour la réalisation du levé topographique.

Monsieur Trutat expose qu'il ne faudrait pas se limiter au seul aménagement du carrefour Rue Furgon / avenue Bidaut pour la déviation Poids Lourds. Une étude sur l'aménagement global de l'entrée d'Aix (Rue Tricoche Maillard à la Place de l'Hôtel de Ville) serait un préalable nécessaire.

Monsieur Bailly rappelle que l'opportunité présentée par les services du SLA pour la réfection des bitumes est limitée dans le temps.

Madame Durand demande si le marché de maîtrise d'œuvre mentionné n'est pas caduque et qu'il serait nécessaire de relancer une consultation afin d'être en conformité avec le Code de la Commande Publique.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition d'avenant.

➤ Réalisation d'un diagnostic pour l'aménagement des centres bourgs

Monsieur le Maire expose que la commune est engagée depuis 2019 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de son centre bourg. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement des 3 centres bourgs de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention

- **Décide** de réaliser un diagnostic des centres bourgs des 3 communes déléguées.
- **Décide** de retenir la proposition de la SARL C3I pour cette étude dont le coût est fixé à 28 440 € TTC

➤ City stade Pâlis – choix de l'entreprise

Lors de la commission du 12 mars 2021, la commission s'était portée sur le choix du city stade avec l'entreprise MEFRAN. Le devis a été réactualisé à 45 600€ ttc.

Il a été proposé 3 devis pour le terrassement du city stade à Pâlis.

- DMTP Terrassement 33 547.98€ ttc
- MANSANTI TP 32 347.20€ ttc
- ADAM frères 25 277.10€ ttc

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise ADAM, moins disant et qui a l'habitude de travailler avec la société MEFRAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** Monsieur Pascal RANC, délégué titulaire du Syndicat d'Energie de l'Aube (SDEA), en remplacement de Monsieur Timothée BRASSET.

- **Désigne** Monsieur Alain NOUGARET, délégué suppléant du Syndicat d'Energie de l'Aube (SDEA), en remplacement de Monsieur Pascal RANC.

➤ SDDEA - remplacement d'un membre démissionnaire

Vu la délibération 2020-120 du 15 septembre 2020 désignant Monsieur Timothée BRASSET délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA),

Vu la démission du conseil municipal de Monsieur Timothée BRASSET,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau délégué au SDDEA,

Considérant la proposition de candidature de Monsieur Gérard TRUTAT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** Monsieur Gérard TRUTAT, délégué suppléant du Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA), en remplacement de Monsieur Timothée BRASSET.

- **Rappelle** la liste des délégués au SDDEA représentant la ville :

| Compétence représentée | Titulaire | Suppléant |
|------------------------------|----------------|------------------|
| Eau potable | Roland BROQUET | Gérard TRUTAT |
| Assainissement non collectif | Pascal RANC | Philippe GOFFART |

➤ Cession Propriété dite DULOWSKI à la CCPO – retrait de délibération

Il est exposé au Conseil que, par délibération 2017-009 du 28 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé de céder à l'euro symbolique la propriété dite DULOWSKI à la Communauté de Communes du Pays d'Othe aux fins de sa réhabilitation pour accueillir l'activité de l'Épicerie Solidaire. Le conseil communautaire avait acté cette acquisition lors de sa réunion du 2 mai 2017 par délibération n° 2017-041.

Monsieur le Maire expose qu'il a demandé que le conseil communautaire se positionne sur la poursuite de ce dossier.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 5 mai 2022, a décidé d'annuler l'acquisition du bien immobilier et a procédé au retrait de sa délibération n° 2017-041 du 2 mai 2017.

Il est donc nécessaire que le Conseil municipal procède au retrait de sa délibération N° 2017-009 du 28 février 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder au retrait de la délibération n° 2017-009 en date du 28 février 2017 portant cession de la propriété dite DULOWSKI à la Communauté de Communes du Pays d'Othe.

Monsieur Goffart s'interroge sur le devenir de ce bâtiment.

Gestion communale

➤ Marché hebdomadaire – Règlement de fonctionnement

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier et compléter le règlement municipal du marché hebdomadaire, approuvé par délibération du 29 mars 1996, afin de le mettre en adéquation avec les nouvelles pratiques réglementaires et commerciales.

- **Décide** de retenir la proposition de la Société ADAM Frères pour la réalisation du terrassement dont le coût est fixé à 25 277,10 € TTC

➤ Rénovation des courts de tennis – demandes de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que pour permettre à la population de pratiquer le tennis, il conviendrait de mettre aux normes et en sécurité les deux terrains de tennis sur la commune déléguée d'Aix en Othe qui présentent aujourd'hui de nombreux décalages et rendent la pratique de ce sport difficile.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

| DEPENSES EN €HT | | RECETTES EN €HT | | |
|---|--------------------|-----------------------|-----|--------------------|
| Rénovation de deux courts de tennis en béton poreux | 71 434,80 € | Région Grand Est | 25% | 17 858,70 € |
| | | Conseil départemental | 50% | 35 717,40 € |
| | | Fonds propres | 25% | 17 858,70 € |
| TOTAL | 71 434,80 € | TOTAL | | 71 434,80 € |

Il propose donc de demander une subvention à la Région Grand Est et au Conseil Départemental afin de pouvoir percevoir une aide financière pour les travaux de réfection des terrains de tennis communaux dont le coût est estimé à 71 434,80 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter une subvention au titre du Soutien aux investissements sportifs auprès de la Région Grand Est et du Conseil Départemental pour l'opération « Rénovation de deux terrains de tennis » au taux maximum.

Finances

➤ Travaux d'investissement – demande d'emprunt

La commission Finances s'est réunie le 31 mai pour examiner l'unique offre reçue du Crédit Agricole :

Montant du besoin de financement : 300 000 €

Taux fixe : 1,73%

Durée de remboursement : 20 ans

Date de versement des fonds : Juillet 2022

Monsieur Trutat demande des explications sur les investissements financés par cet emprunt. Monsieur Sady lui rappelle les investissements inscrits au Budget 2022 à savoir :

- Travaux sur divers bâtiments estimés à 269 000 €
- Passage en LED de l'éclairage public pour un coût de 141 000 €
- Equipements de loisirs estimés à 280 000 €

Monsieur Trutat rappelle que le budget est voté par opération. Il demande à ce que l'emprunt soit affecté à une opération bien précise, pour de nouveaux investissements et non pour financer les restes à réaliser.

Monsieur le Maire décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour.

➤ Subventions aux associations

Après avis de la commission Associations réunie le 19 mai 2022, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2022, suivant le tableau joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'allouer aux associations, au titre de l'exercice 2022, les montants tels que présentés :

| Associations sportives | | Elus ne prenant pas part au vote | Vote |
|--|--------------------|---|-----------|
| sport détente des Amis de l'Ecole | 5 000,00 € | | unanimité |
| Association sportive CLG Aix | 500,00 € | | unanimité |
| ASOFA | 5 000,00 € | | unanimité |
| SDA Aix en Othe | 750,00 € | | unanimité |
| Tennis Club | 3 000,00 € | Séverine BROQUET | unanimité |
| Aix en Othe Pétanque | 300,00 € | | unanimité |
| UVCA | 3 000,00 € | | unanimité |
| TOTAL | 17 550,00 € | | |
| Associations culturelles | | | Vote |
| Animation Culture Aix | 7 000,00 € | Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT | unanimité |
| ARPA | 1 000,00 € | | unanimité |
| Association Sauvegarde Collégiale | 100,00 € | Sophie MASSIASSE, Roland BROQUET, Maggy CARON | unanimité |
| AVCL | 2 500,00 € | Vanessa CHEVALLIER | unanimité |
| Comité de jumelage | 1 200,00 € | | unanimité |
| Croqueurs de pommes | 80,00 € | | unanimité |
| Festival en Othe | 6 450,00 € | | unanimité |
| Gentil Coquelicot | 300,00 € | | unanimité |
| L'outil en main du pays d'Othe | 250,00 € | Edith L'Hoste | unanimité |
| Music en Othe | 1 600,00 € | | unanimité |
| MJC Aix en Othe | 3 000,00 € | | unanimité |
| PAL Pâlis Animation Loisirs | 1 500,00 € | Vanessa CHEVALLIER | unanimité |
| Tournefou | 1 000,00 € | | unanimité |
| TOTAL | 25 980,00 € | | |
| Autres associations | | | Vote |
| ADMR Marcilly | 100,00 € | Roland BROQUET | unanimité |
| ADMR Estissac | 100,00 € | Roland BROQUET | unanimité |
| ADMR Aix en Othe | 500,00 € | Roland BROQUET | unanimité |
| AFSEP - Sclérose en plaque | 80,00 € | | unanimité |
| ALMEA CFA Interpro 10 | 845,00 € | | unanimité |
| Amicale des donneurs de sang | 150,00 € | | unanimité |
| Amicale Sapeurs Pompiers Pâlis | 100,00 € | | unanimité |
| Amicale Sapeurs Pompiers Villemaur | 2 500,00 € | | unanimité |
| Amicale des chasseurs Pâlis | 100,00 € | | unanimité |
| ANACR Comité Aix | 200,00 € | | unanimité |
| Anim'Aide | 1 000,00 € | Claire ADAM | unanimité |
| BTP CFA | 150,00 € | | unanimité |
| Club des anciens et amis d'Aix | 150,00 € | | unanimité |
| Comité d'animation du plan d'eau Villemaur | 1 500,00 € | Philippe GOFFART, Edith L'HOSTE | unanimité |
| COOP Scolaire mat Jean de la Fontaine | 400,00 € | | unanimité |
| COOP Scolaire Ecole Primaire Jean Moulin | 1 200,00 € | | unanimité |
| FNACA | 80,00 € | | unanimité |
| France Alzheimer | 200,00 € | | unanimité |
| Ligue contre la cancer | 80,00 € | | unanimité |
| Les chasseurs de la Pierre aux Dix doigts | 500,00 € | | unanimité |
| Prévention routière aube | 150,00 € | | unanimité |
| Protection Civile de l'Aube - ADPC 10 | 80,00 € | | unanimité |
| Secours Catholique - Caritas France | 150,00 € | | unanimité |
| Secours Populaire Français | 150,00 € | | unanimité |
| Société de chasse du Jard | 100,00 € | | unanimité |
| Société Chasse du Mineroy | 80,00 € | | unanimité |
| Société de chasse St Rémeau | 80,00 € | | unanimité |
| Société de pêche APPMA Aix en Othe | 300,00 € | | unanimité |
| Souvenir français | 60,00 € | | unanimité |
| UNC AFN Pâlis | 250,00 € | | unanimité |
| UNC Aube AFN Aix | 150,00 € | | unanimité |
| TOTAL | 11 485,00 € | | |
| TOTAL Subventions 2022 | 55 015,00 € | | |

➤ *Extension du réseau public de distribution d'électricité pour une base nautique située le long de la RD 158*

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir l'extension du réseau public de distribution d'électricité pour une base nautique située le long de la RD 158 – Villemaur sur Vanne.

Le Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) auquel la commune adhère, a prévu, sur les instructions de la municipalité le programme suivant :

- la création d'un réseau souterrain basse tension sur une longueur d'environ 155 m,
- la fourniture et pose d'un coffret de raccordement et de branchement.

Aux conditions économiques actuelles, le coût des travaux peut être évalué à 12 660,00 €.

Selon les dispositions des délibérations n° 8 du 4 mars 2016 du Bureau du SDEA, la contribution financière sera égale à 40% de cette dépense, soit une contribution estimée à 5 064,00 €.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Demande** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- **S'engage** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 8 du 4 mars 2016, n° 14 du 10 décembre 2021 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 5 064,00 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Roland BROQUET

